

# Etude

(F)2659  
5 octobre 2023

## Etude sur la fourniture en gaz naturel des grands clients industriels en Belgique en 2022

Réalisée en application de l'article 15/14, §2, deuxième alinéa, 2°, de la loi du 12 avril 1965 relative à l'organisation du marché du gaz

Non confidentiel

# TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	2
EXECUTIVE SUMMARY.....	3
1. Introduction.....	4
2. Données de fourniture .....	4
2.1. Fournisseurs étudiés (2007 – 2022) .....	5
2.2. Durée des contrats étudiés .....	5
2.3. Périmètre de la négociation contractuelle « le prix de l'énergie » .....	6
2.4. Mécanismes de fixation du « prix de l'énergie ».....	6
2.5. Evolution du « prix de l'énergie ».....	8
2.6. Parts de marché.....	10
3. Comportement de prélèvement mesuré par Fluxys Belgium .....	11
3.1. Evolution du prélèvement de gaz naturel .....	11
3.1.1. Prélèvement annuel de gaz naturel .....	12
3.1.2. Prélèvement mensuel de gaz naturel.....	12
3.1.3. Prélèvement journalier de gaz naturel.....	14
3.2. Prélèvement de gaz naturel par segment .....	14
3.3. Profils de prélèvement .....	16
4. Changements de contrat de fournisseur chez les grands clients industriels .....	17
5. Conclusion .....	20

## EXECUTIVE SUMMARY

Le présent document a pour but d'améliorer la transparence en matière de fourniture de gaz naturel aux grands clients industriels. Il devrait permettre à un client industriel de positionner son contrat de fourniture actuel par rapport au marché, par rapport à son profil de prélèvement et par rapport à son secteur d'activité.

Dans ce cadre, les contrats de fourniture de gaz naturel ainsi que le comportement de prélèvement de clients industriels ont été analysés. Pour cette analyse, on entend par client industriel, tout client raccordé au réseau de transport de Fluxys Belgium et désigné par ce dernier comme étant un « client industriel »<sup>1</sup>, ce qui correspond à 24,2 % de la consommation des clients finals belges en 2022.

Comme pour les précédentes études, la CREG a établi sa liste des clients industriels pour tenir compte de la catégorisation de Fluxys Belgium afin d'assurer la cohérence des données par rapport à celles publiées par Fluxys Belgium et Synergrid.

L'analyse des contrats de fourniture démontre qu'il s'agit principalement de contrats de courte durée (1, 2 ou 3 ans). En 2022, ces contrats de fourniture représentent respectivement 41%, 34 % et 17 % des contrats. Les contrats à prix variables sur base de cotations gazières représentent 86,8 % des clients et 13,2 % des clients disposent d'un contrat à prix fixe. Aucun contrat n'était indexé sur les prix de cotations pétrolières en 2022.

En ce qui concerne le prix de l'énergie facturé, des différences de prix notables sont observées entre clients industriels. En 2022, les prix sont en moyenne de 80,2 EUR/MWh avec un minimum de 14,5 EUR/MWh et un maximum de 132,2 EUR/MWh. Le prix moyen de l'énergie facturé entre 2007 et 2022 se situe dans une fourchette comprise entre 11,7 et 80,2 EUR/MWh. Un plafond a donc été atteint en 2022.

En 2022, la part de marché cumulée des trois plus grands fournisseurs de gaz naturel était de 64,4% (Engie, Eni, Wingas) alors que celle de 2021 (Wingas, Eni et Engie) était de 62,7%, et celle de 2020 (Eni, Engie et TotalEnergies) se montait à 44,9%.

En conclusion, le marché des clients industriels directement raccordés au réseau de Fluxys Belgium reste un marché dynamique où la concurrence est bien présente. Toutefois, suite à la hausse de l'indice HHI et la baisse des taux de switch en nombre (malgré la hausse de celui en volume), il convient de continuer à assurer le suivi de ce segment de marché.

Le comité de direction de la CREG a approuvé cette étude le 5 octobre 2023.

---

<sup>1</sup> Certains très grands clients tels que des raffineries pétrolières ont été catégorisés par Fluxys Belgium dans la catégorie « Centrales électriques » et non dans la catégorie « Clients industriels ». Or, certains fournisseurs ont parfois imputé ces clients dans la seconde catégorie dans leur reporting. Dans le cadre de cette étude, la CREG a opté pour la même catégorisation que celle reprise par Fluxys Belgium et a donc, le cas échéant, réalloué les volumes aux catégories *ad hoc*.

# 1. INTRODUCTION

1. L'étude comporte deux volets. Le premier examine les contrats de fourniture conclus par de grands clients industriels. Les caractéristiques des contrats (durée, indexation, évolution du prix et des cotations) et l'évolution du pourcentage de changement de fournisseur pour la fourniture de gaz naturel y sont analysées. Le second volet étudie plus en profondeur le comportement de prélèvement des clients industriels en se concentrant sur leurs consommations et sur leurs profils de prélèvement observés en moyenne.

2. Il est important de rappeler que les grands clients industriels dont il est question dans cette étude sont ceux directement raccordés au réseau de transport de Fluxys Belgium. Pour des raisons de cohérence, la répartition établie par Fluxys Belgium en type de clients a été appliquée.

3. Dans le premier volet, les 146 grands clients industriels connectés en 2022 au réseau de Fluxys Belgium sont analysés (certains ayant plusieurs points de raccordement audit réseau). La consommation totale facturée à ces 146 grands clients s'élève à 38,9 TWh et représente 24,2 % de la consommation belge en 2022 (161,3 TWh).

4. Le deuxième volet comprend des données relatives au prélèvement des 146 grands clients industriels concernés par cette étude. Comme plusieurs grands clients industriels peuvent appartenir à un même secteur d'activité, ces données sont regroupées sur base des codes NACE de premier niveau – niveau de la section.

5. Il est important de souligner qu'il n'existe pas de « grand client industriel type » ; contrairement aux clients résidentiels et PME, chaque grand client industriel a des caractéristiques propres qui ont un impact important sur le niveau du prix de l'énergie qui lui est facturé par son fournisseur. Divers profils de consommation sont observés au sein du segment industriel. Certains ont un profil *baseload* alors que d'autres, tels les sucriers par exemple, ont un profil saisonnier marqué.

# 2. DONNÉES DE FOURNITURE

6. Pour rappel, ce volet examine tous les clients industriels directement raccordés au réseau de transport de Fluxys Belgium. En Belgique, 146 grands clients industriels satisfont à ce critère en 2022. La consommation totale facturée à ces grands clients (39 TWh) représente 24,2 % de la consommation belge de gaz naturel en 2022.

## 2.1. FOURNISSEURS ÉTUDIÉS (2007 – 2022)

7. La CREG a interrogé l'ensemble des fournisseurs disposant d'une autorisation de fourniture fédérale<sup>2</sup>. Parmi ceux-ci, 16 fournisseurs ont fourni du gaz naturel aux clients industriels en 2022<sup>3</sup>, contre 18 en 2021 contre 17 en 2020, 20 en 2019, 18 en 2018 et 2017, et 15 en 2016.

## 2.2. DURÉE DES CONTRATS ÉTUDIÉS

8. En 2022, les contrats de fourniture d'une durée d'un an sont les plus courants avec 41 % des cas, devant les contrats de deux ans qui représentent 34 % du total et les contrats de trois ans qui représentent 17 %. Environ 3 % des contrats ont une durée supérieure ou égale à 5 ans. Seuls 2 fournisseurs sur le marché proposent des contrats d'une telle durée à leur clientèle industrielle. Le contrat le plus long actuellement en cours a une durée de 17 ans. La figure ci-après reprend les contrats en fonction de leur durée.

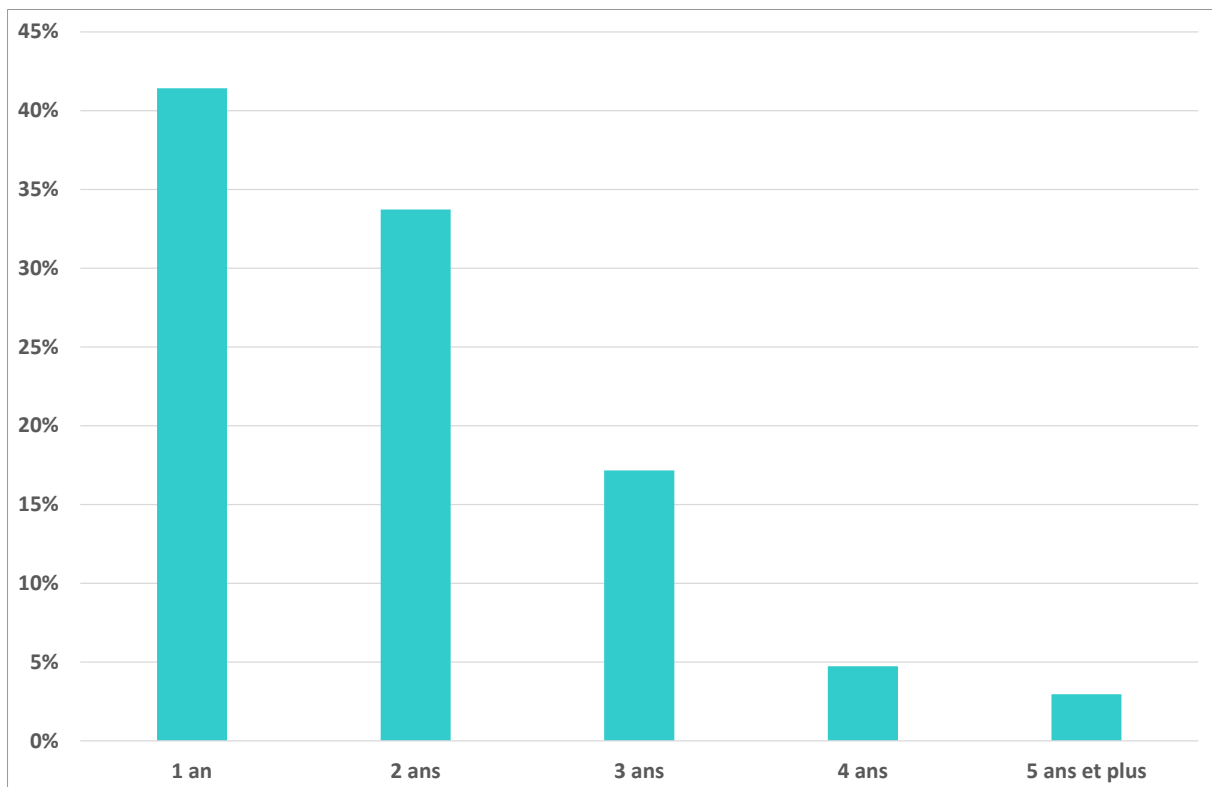


Figure 1 - Contrats de vente de gaz naturel aux industries étudiés en fonction de leur durée (en années)

<sup>2</sup> Les coordonnées des fournisseurs disposant d'une telle autorisation se trouvent sur <https://economie.fgov.be/sites/default/files/Files/Energy/Liste-entreprises-titulaires-autorisation-fourniture-gaz.pdf>

<sup>3</sup> On relève notamment le départ d'Enovos Luxembourg, d'Essent SPM et de Novatek, et l'arrivée de BASF.

## **2.3. PÉRIMÈTRE DE LA NÉGOCIATION CONTRACTUELLE « LE PRIX DE L'ÉNERGIE »**

9. Contrairement à un client résidentiel ou à une PME, les offres tarifaires destinées aux grands clients industriels ne font pas l'objet de publicité : une offre tarifaire est obtenue suite à une demande d'un client industriel auprès des fournisseurs de son choix. Une phase de négociation, sur base des offres reçues, précède la conclusion d'un contrat de fourniture qui ne fait évidemment l'objet d'aucune publicité. Le périmètre de ces négociations porte sur la composante où le fournisseur a la possibilité de dégager une marge, à savoir le prix de la molécule.

## **2.4. MÉCANISMES DE FIXATION DU « PRIX DE L'ÉNERGIE »**

10. En ce qui concerne les types d'indexation, la CREG a calculé qu'en 2022 :

- 1) Aucun client n'a de contrat avec un prix variable indexé sur les cotations pétrolières (1,7 % en 2021).
- 2) 86,8 % des clients ont un contrat avec un prix variable indexé sur les cotations gazières (88,2 % en 2021)
- 3) 13,2 % des clients ont un prix fixe dans leur contrat (10,1 % en 2021)

11. D'une manière générale, la CREG a observé depuis 2008 une augmentation du nombre de contrats indexés sur les prix du gaz, en particulier via les cotations Zeebrugge et surtout TTF. La figure ci-après donne le détail des indexations pour l'année 2022.

12. La Figure 2 reprend les cotations reprises dans les contrats industriels. La cotation néerlandaise TTF est utilisée dans plus de 50 % des contrats sur le marché belge. La cotation belge Zeebrugge<sup>4</sup> est utilisée dans plus de 20 % des contrats. D'autres cotations gazières et/ou non précisées sont utilisées dans un peu plus de 10 % des contrats. Enfin, 13 % des contrats sont à prix fixe.

---

<sup>4</sup>Diverses dénominations se retrouvent sous le vocable Zeebrugge telles que ZEE, ZTP, ZBH, HUB, ... La fusion des indices ZEE (« ZTP physical ») et ZTP (« ZTP notional ») en une seule cotation ZTP effective depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023 permettra de simplifier et de rendre plus liquide cet indice.

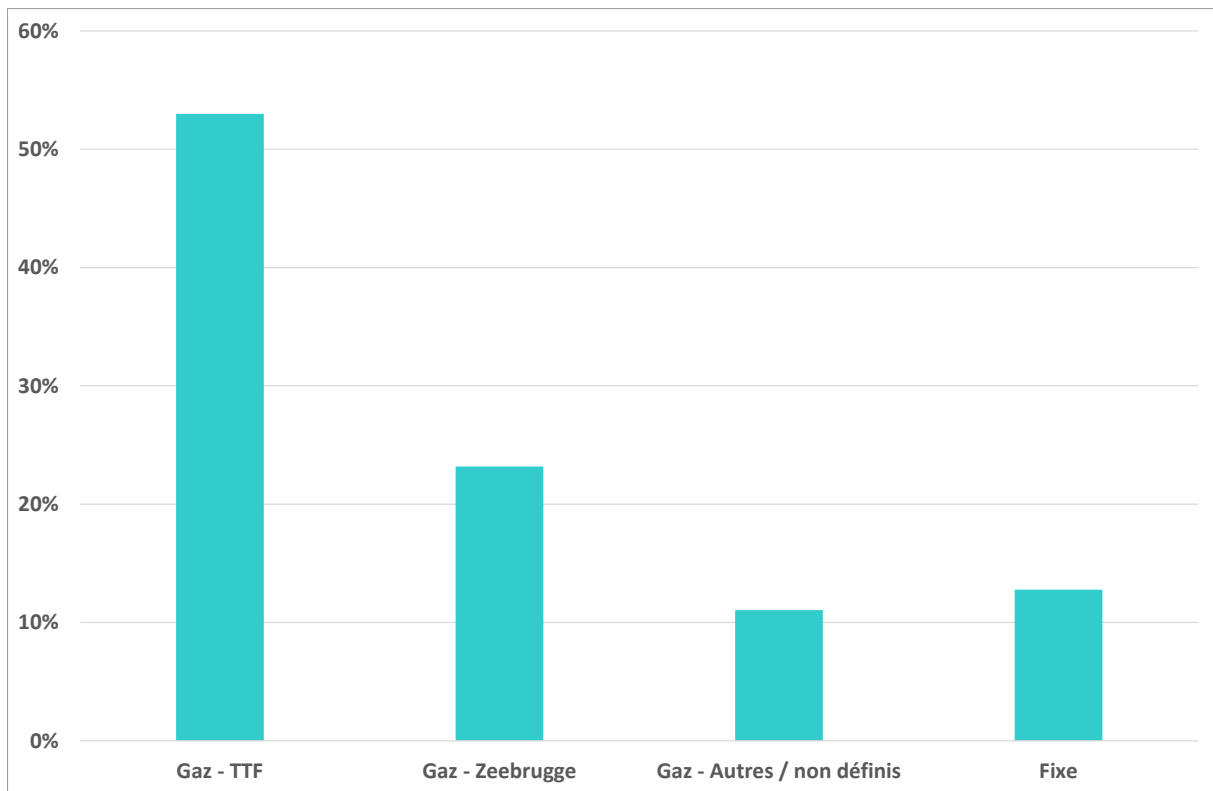


Figure 2 – Cotations utilisées sur le marché industriel du gaz naturel en 2022 (total 100 %)

## 2.5. EVOLUTION DU « PRIX DE L'ÉNERGIE »

13. La figure ci-dessous reprend les prix moyens des grands clients industriels sur le réseau de transport ayant une consommation annuelle facturée supérieure à 10 GWh en 2022. Les prix de l'énergie facturés en 2022 à ces clients industriels étaient en moyenne de 80,2 EUR/MWh et se situaient dans une fourchette comprise entre 14,5 et 132,2 EUR/MWh. Au sein de ce groupe, la corrélation entre le volume consommé et le prix obtenu est faible voire inexistante. Les dix plus gros clients industriels en termes de volume ont ainsi obtenu un prix moyen pondéré supérieur de 88 €/MWh, soit environ 8 EUR/MWh supérieur au prix moyen industriel du marché belge, mais ce constat varie d'une année à l'autre. Pour des raisons de confidentialité, les dix plus gros clients industriels sont regroupés en un point médian qui se situe à la droite du graphique.

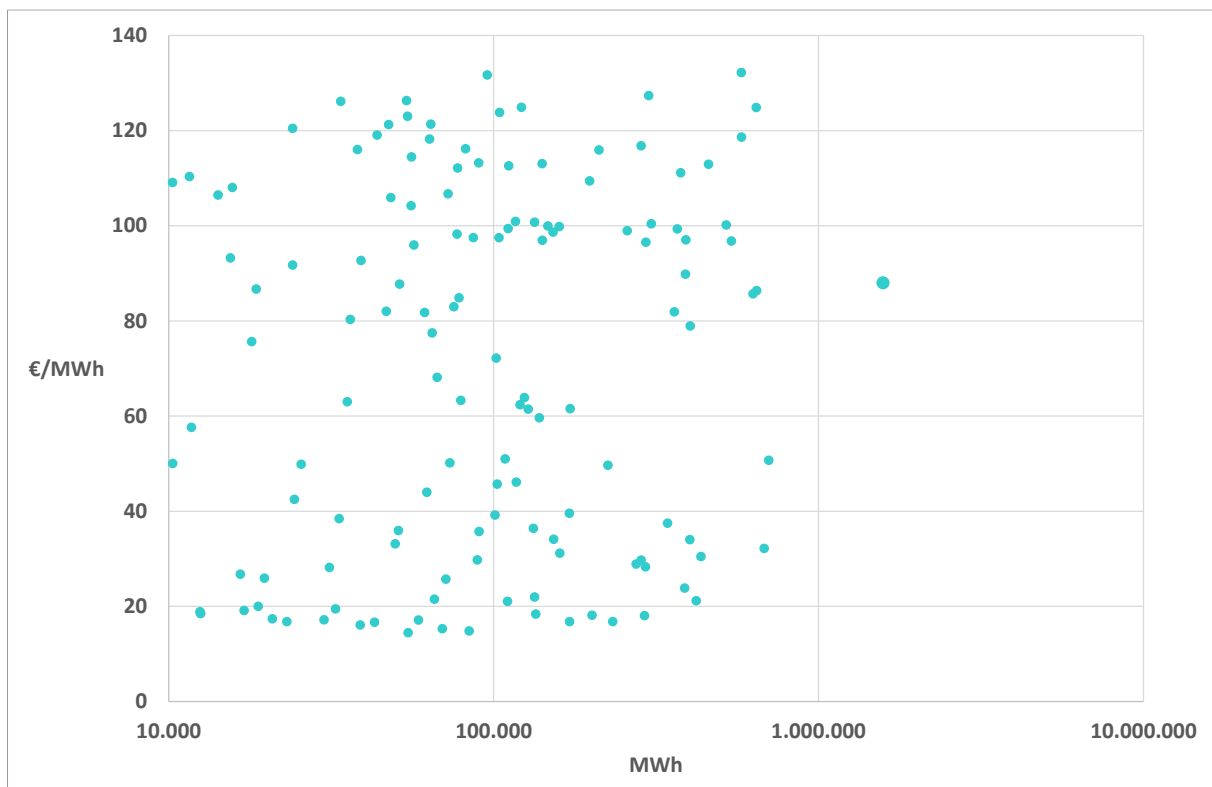


Figure 3 - Prix en fonction de la consommation de gaz naturel facturée en 2022 – échelle logarithmique

14. Il convient de souligner que les prix constatés ci-dessus ne présagent pas de l'avenir pour un client industriel individuel : il s'agit là des grandes tendances pour le segment des grands clients industriels considéré dans son ensemble. Par ailleurs, le timing choisi par un grand client industriel donné pour conclure un contrat à prix fixe peut avoir un impact sur le prix de l'énergie facturée.

15. Depuis 2007, les prix ont suivi l'évolution telle qu'illustrée sur la figure suivante. On constate une corrélation entre l'évolution des prix sur les bourses du gaz et ceux facturés à la clientèle industrielle. La corrélation est relativement forte à partir de 2013, année à partir de laquelle les prix des contrats de vente à la clientèle industrielle deviennent majoritairement indexés sur base de cotations gazières. Avant cela, les cotations pétrolières étaient principalement utilisées pour déterminer ces prix. La corrélation a néanmoins tendance à diminuer en cas de fortes fluctuations des cotations, ce qui peut pousser certaines industries à restreindre leur production lors de pics de prix.



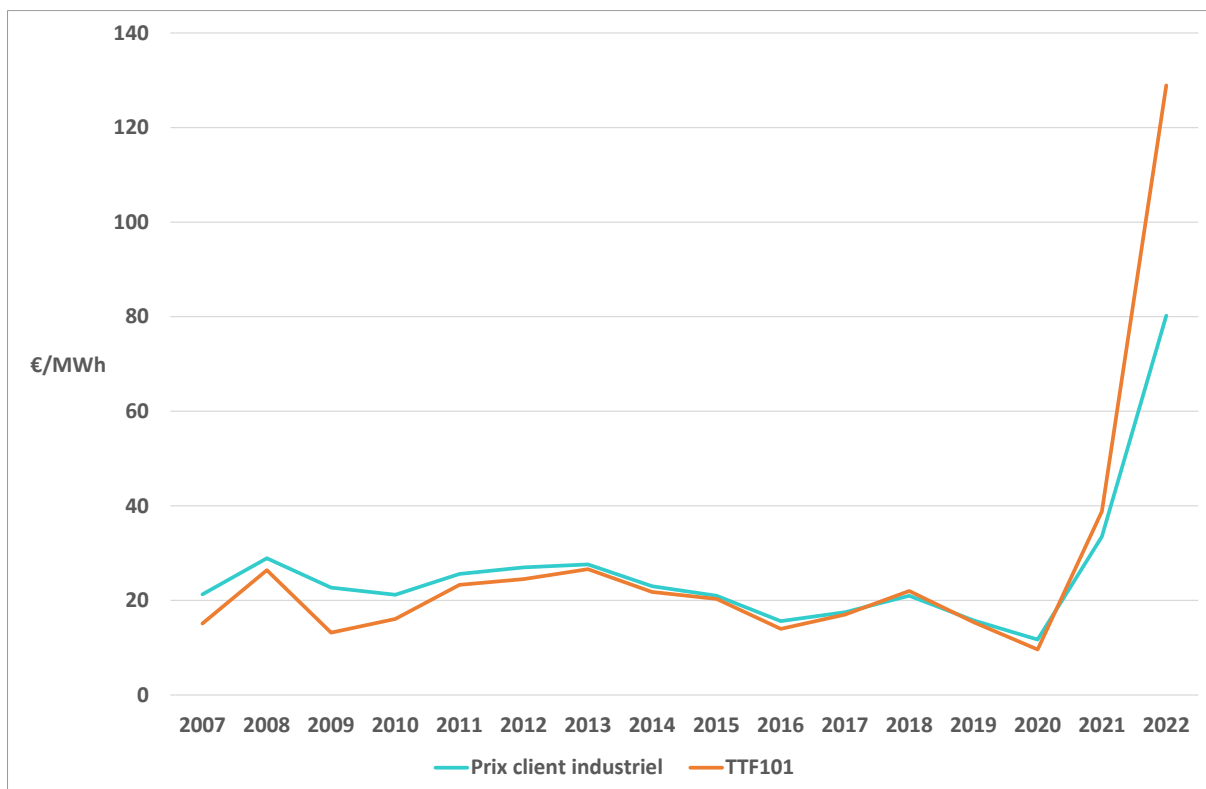


Figure 4 – prix moyens de l'énergie facturé aux grands clients industriels en gaz naturel et cotations TTF101<sup>5</sup> entre 2007 et 2022<sup>6</sup>

16. En 2022, les cotations *forward* mensuelles TTF101 ont été en moyenne de 128,9 EUR/MWh à mettre en parallèle avec le prix industriel moyen de 80,2 EUR/MWh. Ce sont les contrats à prix fixes qui permettent d'obtenir un prix industriel moyen nettement inférieur à la moyenne des cotations mensuelles.

17. En ce début octobre 2023, les prix *forward* atteignent un niveau d'environ 40 EUR/MWh après avoir atteint un plafond journalier à près de 350 €/MWh fin août 2022. L'année 2022 s'est caractérisée par un niveau de prix moyen extrêmement élevé.

<sup>5</sup> Le TTF101 représente la moyenne arithmétique mensuelle "settlement price" de la cotation "Dutch TTF Gas Base Load Futures" (jours ouvrables de ICE Endex) pour chaque « trading day » du mois qui précède le mois de fourniture.

<sup>6</sup> Entre 2020 et 2022, la corrélation est moindre que les années précédentes en raison de variations importantes de prix des cotations gazières mensuelles (entre 5 €/MWh et 14 €/MWh en 2020, entre 16 €/MWh et 93 €/MWh en 2021, entre 81 et 236 €/MWh en 2022).

## 2.6. PARTS DE MARCHÉ

18. Il est à noter que l'on se base ici sur les données issues du shipping et non de la fourniture. Un shipper peut parfois acheminer le gaz pour le compte d'un tiers. La fourniture sur ce segment des grands clients industriels est dominée par Engie. En 2022, ce fournisseur a fourni 28,8% des volumes consommés par les grands clients industriels belges, en augmentation par rapport à 2021 (20%).

19. Par ailleurs, la Figure 5 montre que la part de marché du groupe ENI – selon la consommation totale facturée – connaît une baisse presque constante de 72,9 % (2007) à 37,8 % (2015) et reste désormais stable à environ 20 % (2020, 2021 et 2022). Au cours des premières années de la libéralisation, ce sont essentiellement les groupes Engie, Wingas et TotalEnergies qui ont pris des parts de marché au groupe ENI. La part de marché du groupe Engie continue de croître ces dernières années de 10,1% en 2019 pour arriver à 13% en 2020, à 20% en 2021 et à 27% en 2022.

20. Par ailleurs on remarque que la part de marché du groupe TotalEnergies qui était passée de 2,6% en 2017 à 11,1% en 2018 et à 12,1% en 2019 a connu un petit tassement en 2020 (11,4%) qui s'est poursuivi par une baisse en 2021 (8,7%) et surtout en 2022 (2,1%).

21. La part de marché des plus petits fournisseurs<sup>7</sup> de gaz naturel aux clients industriels monte en 2022 (19,8%) après une baisse en 2021 (12,2%).

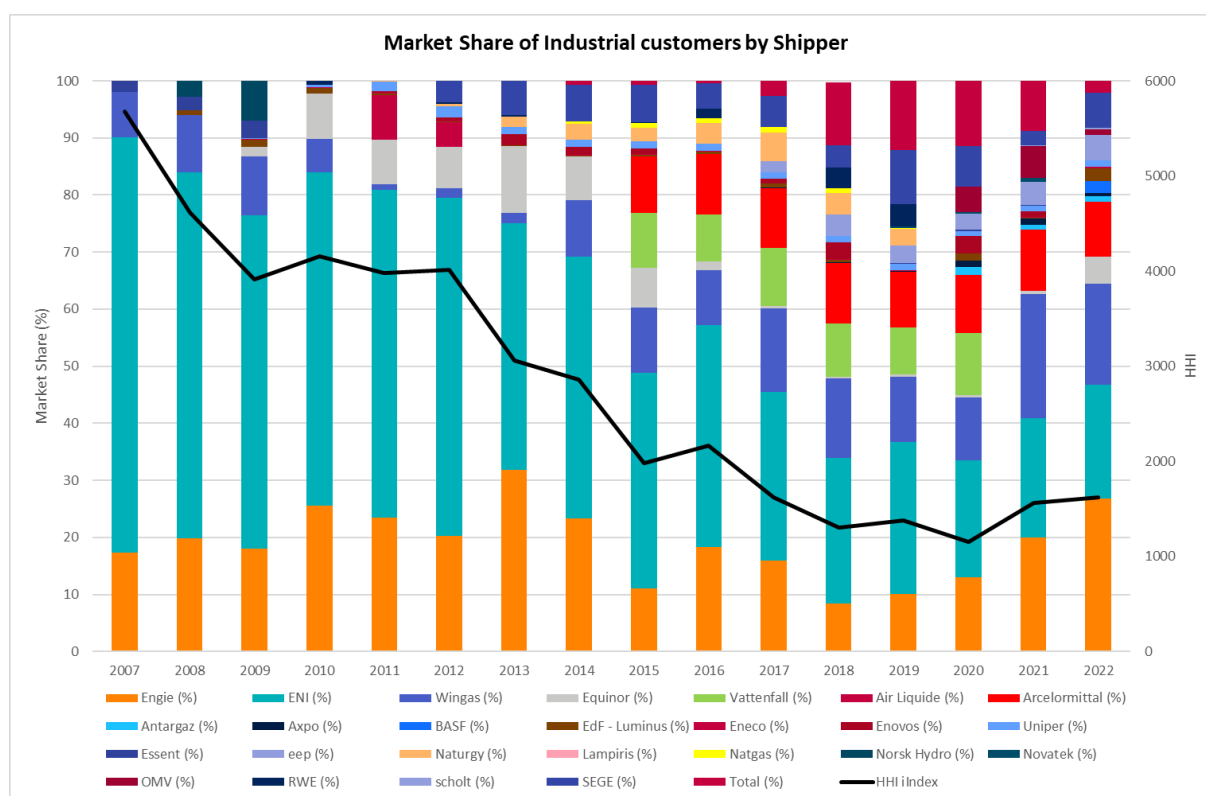


Figure 5 - Part de marché des fournisseurs sur le segment des grands clients industriels de gaz naturel, par an

22. La part de marché cumulée des trois plus grands fournisseurs de gaz naturel (Engie, Eni et Wingas) est de 64,4% en 2022 (62,7% en 2021).

<sup>7</sup> Fournisseurs ayant une part de marché inférieure à 5%.

23. Vu la faible hausse de la part de marché cumulée des trois plus grands fournisseurs, la baisse de la part de marché des petits fournisseurs et l'augmentation de celle d'autres fournisseurs, l'indice HHI<sup>8</sup> a connu une légère hausse à 1619 en 2022 (il était de 1563 en 2021 et de 1556 en 2020). Ceci indique une légère augmentation de la concentration du marché du gaz naturel en ce qui concerne la vente aux grands clients industriels en Belgique.

### **3. COMPORTEMENT DE PRÉLÈVEMENT MESURÉ PAR FLUXYS BELGIUM**

24. Ce volet se concentre sur les clients industriels directement raccordés au réseau à haute pression de Fluxys Belgium.

25. Les mesures réalisées par Fluxys Belgium reflètent uniquement les prélèvements de gaz naturel. Les données mesurées s'étendent de début 2007 à fin 2022 et sont agrégées sur la base de différentes périodes.

#### **3.1. EVOLUTION DU PRÉLÈVEMENT DE GAZ NATUREL**

26. Afin de mieux comprendre le comportement de clients industriels, l'évolution du prélèvement du gaz naturel est analysée. En règle générale, un client industriel conclut un contrat avec un fournisseur pour la fourniture d'une certaine quantité pour une période précise (cf. Point 2.1 et 2.2 supra). Une quelconque volatilité du prélèvement implique un risque pour le fournisseur qui, en échange, exige une prime en plus du prix du gaz naturel. Ce risque comporte un risque de capacité (liée à la réservation de capacité de transport et de son éventuel dépassement) et un risque commodité (volume et prix en fonction du moment de prélèvement et des prix de marché à ce moment).

---

<sup>8</sup> L'indice de Herfindahl-Hirschman (en anglais, Herfindahl-Hirschman Index : IHH ou HHI) est un indice mesurant la concentration du marché.

Il est établi en additionnant le carré des parts de marché (généralement multipliées par 100) de toutes les entreprises du secteur considéré. Plus le HHI d'un secteur est fort, plus le marché est concentré.

### 3.1.1. Prélèvement annuel de gaz naturel

27. La Figure 6 reflète le prélèvement annuel de gaz naturel de grands clients industriels. Le plus gros prélèvement de gaz naturel est constaté en 2007 (52,7 TWh), tandis que le prélèvement de gaz naturel le plus faible a eu lieu en 2022 (38,9 TWh).

28. Le volume total prélevé par les clients industriels a continuellement augmenté entre 2016 (41,8 TWh) et 2019 (49,4 TWh) mais 2020 marque un léger tassement des volumes prélevés à 49,0 TWh (-1%), tassement qui se poursuit en 2021 avec 46,6 TWh prélevés (-5%) et surtout en 2022 : -16,3 % (avec 38,9 TWh prélevés).

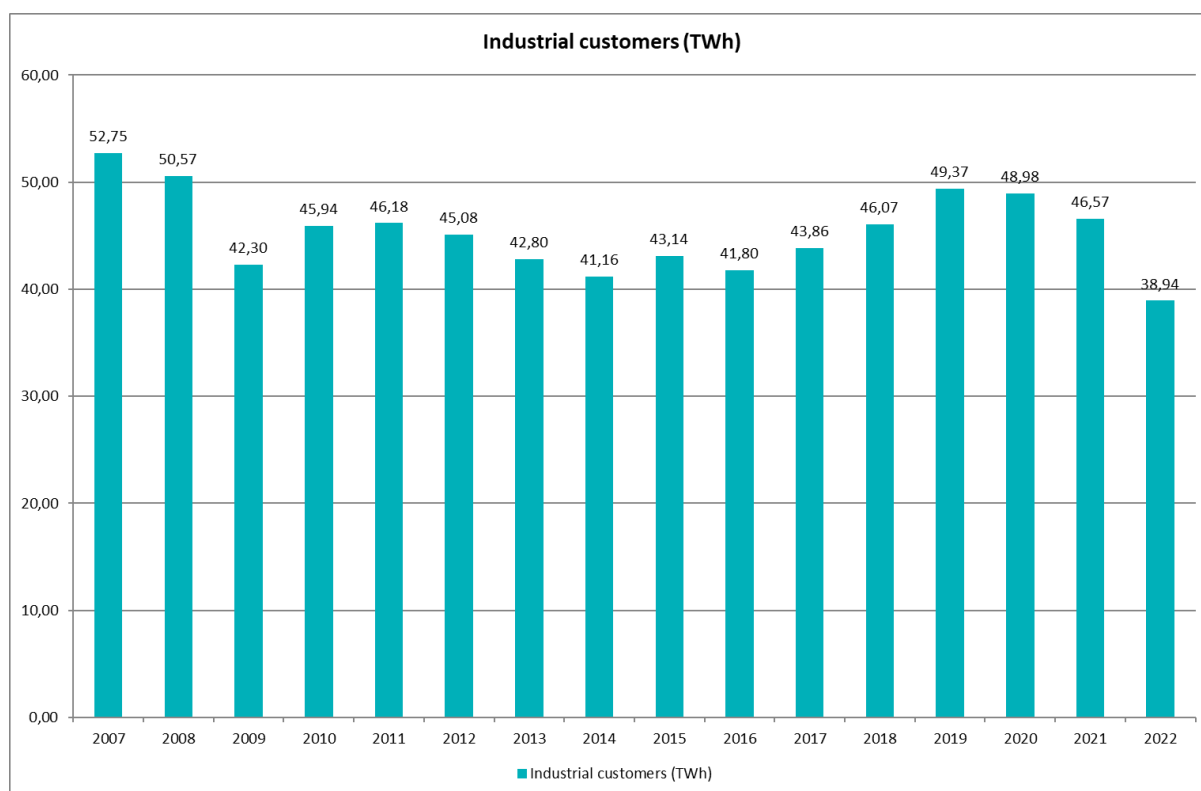


Figure 6 – Prélèvement industriel de gaz naturel agrégé sur une base annuelle

### 3.1.2. Prélèvement mensuel de gaz naturel

29. La Figure 7 illustre le prélèvement de gaz naturel mensuel au cours de la période 2007-2022. Entre 2007 et 2009, une importante baisse du prélèvement industriel de gaz naturel est clairement constatée : de 5,1 TWh en novembre 2007 jusqu'au niveau de 2,7 TWh en juillet 2009 (-46,8 %). La crise financière européenne a expliqué cette volatilité importante.

30. A partir d'août 2009, le prélèvement de gaz naturel augmente progressivement pour ne se stabiliser qu'en 2010 à un niveau annuel moyen inférieur à celui enregistré au cours de la période antérieure à l'année 2009 (Figure 6). Cette évolution est due à la récession à laquelle la Belgique a été confrontée en 2009.

31. A partir de 2010, un modèle cyclique a été constaté : le pic du prélèvement de gaz naturel est enregistré en hiver (et, dans une moindre mesure, au printemps) tandis que le prélèvement minimum survient en été (et, dans une moindre mesure, en automne) (voir figure 7) .

32. Le prélèvement de gaz naturel maximum après l'année 2007 est enregistré en décembre 2010 (4,5 TWh). Juillet 2009 connaît le prélèvement mensuel le plus faible (2,7 TWh) pour cette période, un niveau nettement inférieur à celui observé un an plus tôt (4,2 TWh).

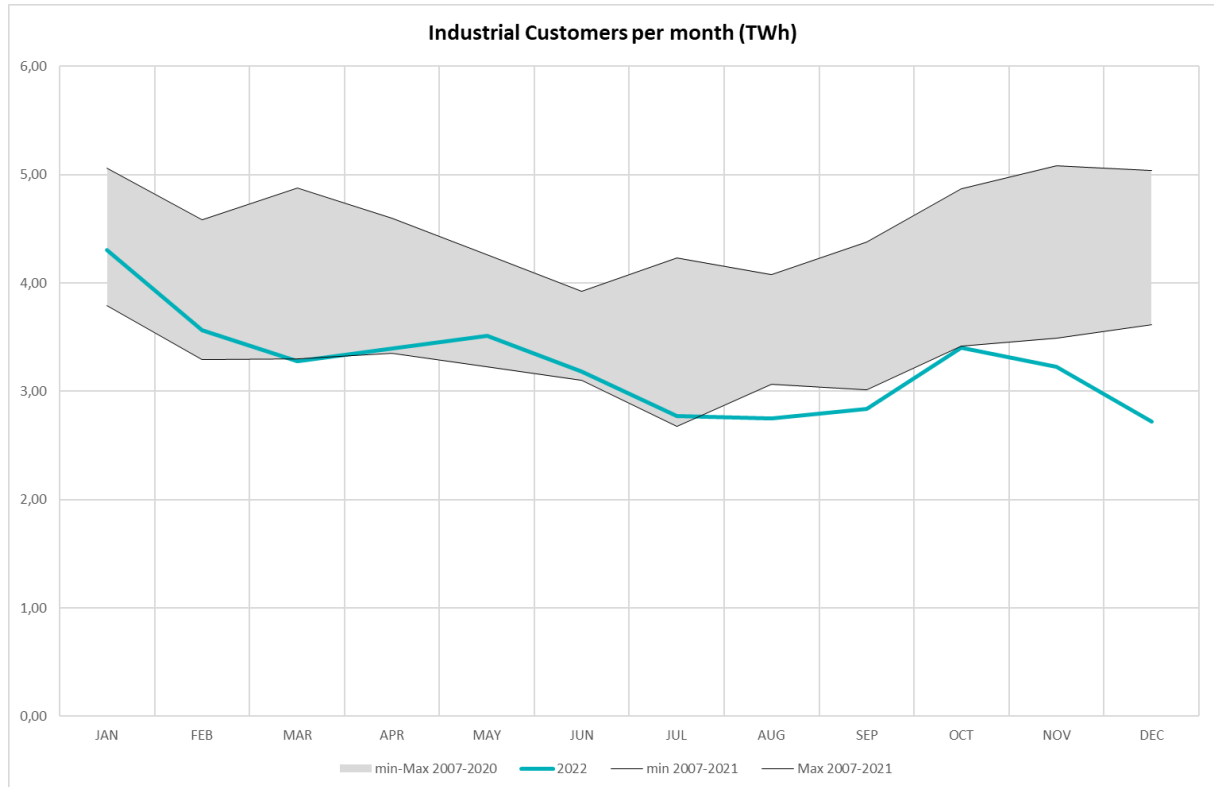


Figure 7 – Prélèvement industriel de gaz naturel agrégé sur une base mensuelle par année

33. Comme constaté à la Figure 7, les prélèvements des grands clients industriels en 2022 décrochent 5 mois (mars, août, septembre, novembre, décembre) entre les minima et les maxima observés sur les années précédentes (2007-2021), et c'est au mois de décembre que le décrochage est le plus spectaculaire.

### 3.1.3. Prélèvement journalier de gaz naturel

La Figure 8 reflète l'évolution du prélèvement journalier moyen par semaine entre 2012<sup>9</sup> et 2022.

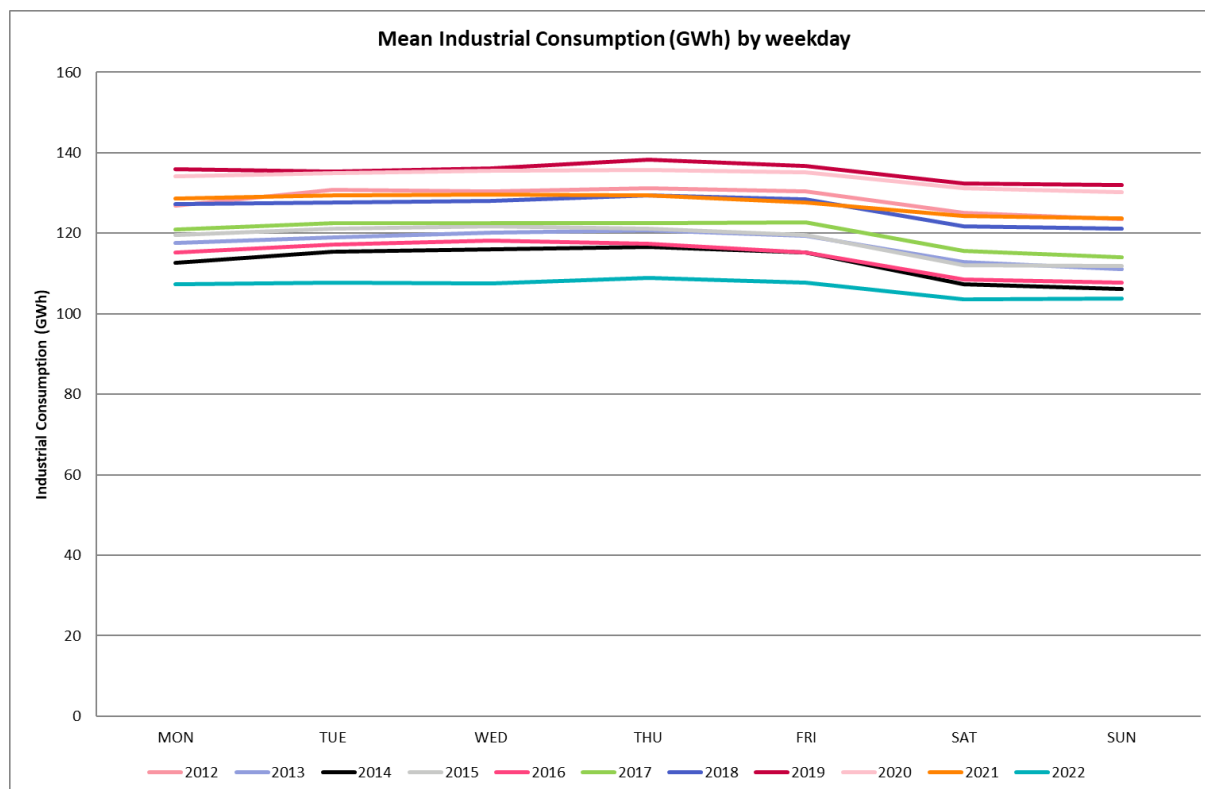


Figure 8 – Moyennes journalières des prélèvements industriels de gaz naturel agrégé par année

34. La consommation journalière maximum se situe en 2019 (le 18 décembre 2019 avec une consommation journalière de 160 GWh).

35. Généralement, le prélèvement industriel journalier minimum est enregistré en hiver, pendant la période de Noël et de Nouvel An. Le prélèvement de gaz naturel journalier maximum est enregistré au printemps ou au début de l'automne

36. Toutefois, le profil moyen des prélèvements journaliers des clients industriels sur une semaine reflète bien l'activité industrielle, à savoir consommation pendant les jours ouvrables et baisse des prélèvements pendant le week-end.

37. On constate que les prélèvements en 2022 sont les plus faibles enregistrés depuis 2012, tout en suivant le profil moyen des prélèvements journaliers observé les années précédentes.

## 3.2. PRÉLÈVEMENT DE GAZ NATUREL PAR SEGMENT

38. Pour comparer la consommation de gaz naturel des grands clients industriels entre eux, outre l'examen des prélèvements agrégés de gaz naturel, une analyse est réalisée en regroupant les clients industriels individuels en segment en fonction du code NACE de leur activité. La NACE est la Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne, un système de classification des activités économiques recensant 615 codes à quatre positions. Depuis 2009, elle

<sup>9</sup> La CREG ne dispose des données journalières que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012, date de l'introduction du nouveau modèle Entry/Exit.

est utilisée par les pays de l'AELE et plusieurs pays d'Europe centrale. Dans le cadre de la présente étude nous avons utilisé la NACE-BEL qui constitue le cadre de référence pour la production et la diffusion des statistiques relatives aux activités économiques en Belgique. Elle décompose l'univers des activités économiques de telle sorte qu'un code NACE-BEL puisse être associé à une unité statistique exerçant l'activité qu'il désigne. Nous nous sommes limités au niveau le plus élevé de la nomenclature, celui de la section (cluster).

39. La Figure 9 donne un aperçu de la concentration du prélèvement de gaz naturel industriel par an et par section. Les clients industriels sont regroupés dans l'une des huit sections tel qu'illustré sur le tableau ci-après. Par souci de cohérence, nous avons repris les codes tels qu'utilisés par Fluxys Belgium. Il est à noter que certains clients industriels peuvent avoir des activités dans différentes catégories NACE. Dans ce cas, c'est la catégorie NACE la plus représentative qui a été reprise.

NACE / Year	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
A - Agriculture, silviculture and fishing				1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2
B - Mining and quarrying	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1
C - Manufacturing	142	137	136	138	139	132	130	126	131	126	134	133	135	131	130	129
D - Electricity, gas, steam and air conditioning supply	2	2	2	1												1
E - Water supply, sewerage, waste management and remediation activities	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1					
F - Construction						1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2
G - Wholesale and retail trade; repair of motor vehicles and motorcycles	9	9	8	9	9	8	9	8	7	4	4	4	4	4	4	3
H - Transportation And storage	5	6	4	5	4	4	4	4	6	6	6	6	6	6	5	6
K - Financial and insurance activities	1	1	1	1	1	1										
L - Real estate activities				1	2										1	1
M - Professional, scientific and technical activities	1	1	1	1	1											
Q - Human health and social work activities					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Z - Combined Heat and Power	1	1	1													
Sum	164	160	156	160	161	151	149	144	149	143	151	149	151	147	146	146

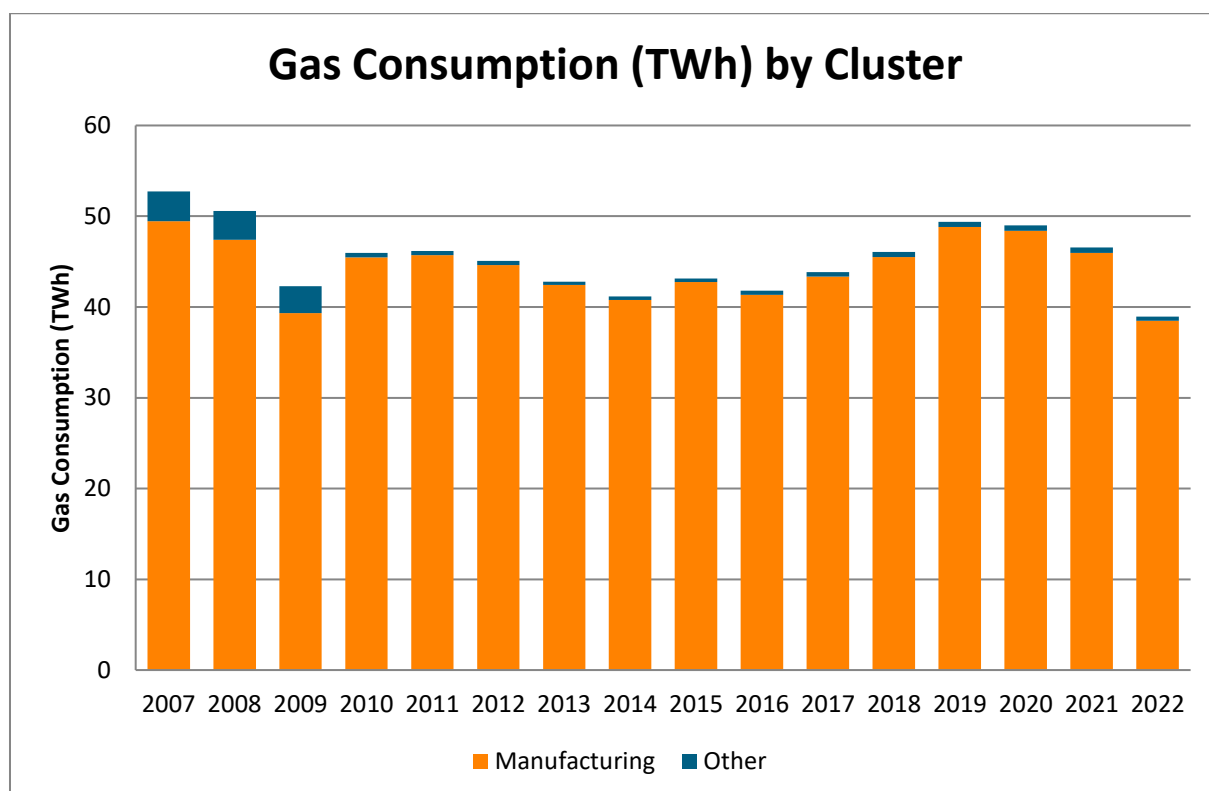


Figure 9 – Prélèvement industriel annuel par code NACE en volume entre 2008 et 2022

40. Le prélèvement de gaz naturel annuel cumulé de tous les clients industriels de 2022 (46,6 TWh) marque une forte baisse par rapport à 2021 (38,9 TWh).

41. L'industrie manufacturière est le secteur le plus important avec un pourcentage en volume de 98,8 % en 2022 (par rapport à 98,7 % en 2021 et 98,8 % en 2020). Elle représentait 93,8 % des prélèvements industriels en 2007.

42. La figure ci-après donne le détail par principaux secteurs, sur base des activités de chacune des 146 entreprises en volume. En 2022, il apparaît clairement que le secteur du raffinage, de la chimie et de la pharmacie (activités NACE 19, 20 et 21) est à nouveau le secteur le plus important avec 58,2 % des volumes. Ensuite, on retrouve les secteurs des métaux de base (NACE 24) avec 15,3 %, le secteur non-ferreux (NACE 23) avec 10,2 % et le secteur de l'alimentation et des boissons (NACE 10-11) avec 9,5 %. Certains secteurs manufacturiers et non manufacturiers ont été regroupés pour des raisons de lisibilité du graphique.

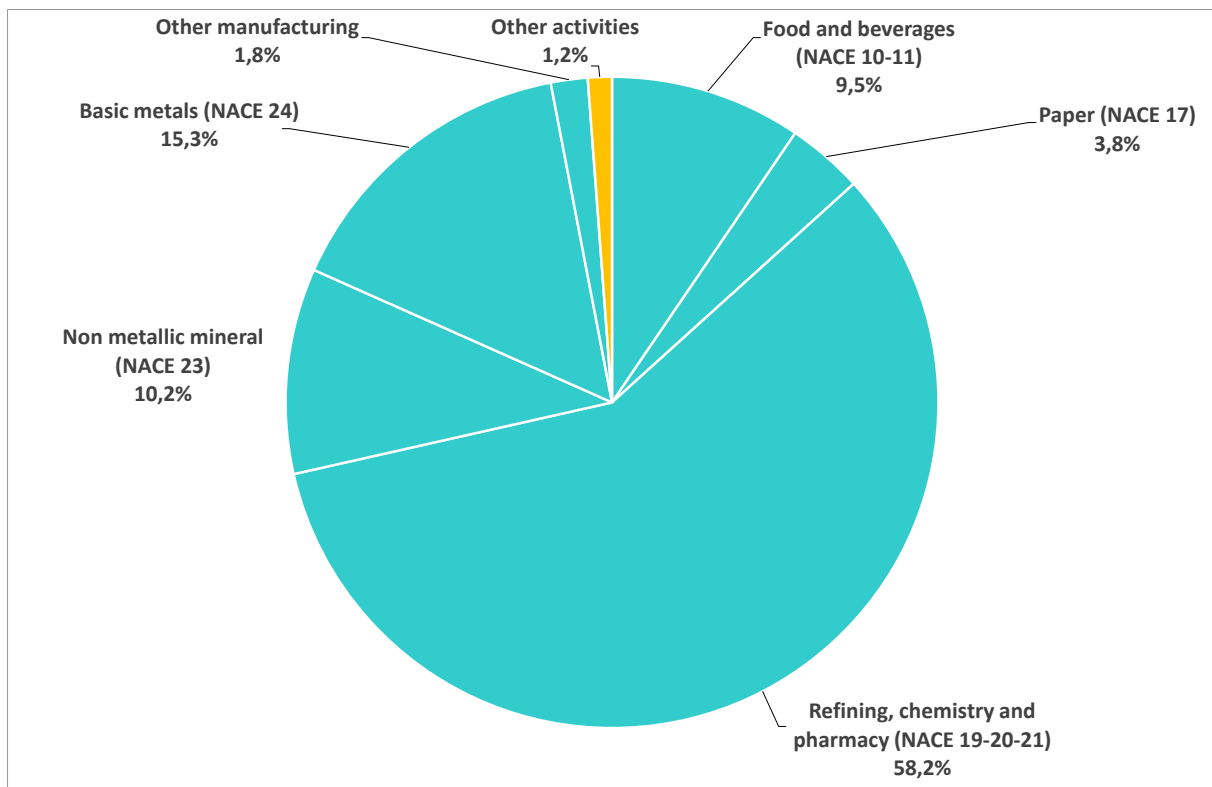


Figure 9b – Volume industriel par code NACE en 2022

### 3.3. PROFILS DE PRÉLÈVEMENT

43. Du point de vue du fournisseur, le profil de prélèvement des clients industriels est également important, à l'instar du prélèvement de gaz naturel sur une période précise. En effet, un profil de prélèvement volatil imprévisible comporte un risque qui peut être couvert par le biais des marchés à court terme (marchés *day ahead* ou *intraday*).



## 4. CHANGEMENTS DE CONTRAT DE FOURNISSEUR CHEZ LES GRANDS CLIENTS INDUSTRIELS

44. Les changements récents en matière de prix contractuels, de quantité de prélèvement annuel et de profil de prélèvement impliquent un risque dynamique tant pour les fournisseurs que pour les clients. Le *switching rate* est utilisé comme indicateur afin d'évaluer la participation active de clients industriels au marché du gaz naturel. Les figures ci-dessous s'appliquent uniquement aux clients raccordés au réseau de transport de Fluxys Belgium.

45. La Figure 12 représente le nombre de contrats conclus par des clients industriels<sup>10</sup> ayant changé, en tout ou en partie, une ou plusieurs fois, de fournisseur de 2008 à 2022 inclus.

46. En 2022 nous observons une forte chute du nombre de contrats de clients industriels qui changent de fournisseur sur l'année. En effet, ils sont au nombre de 21 (tout comme en 2018), alors qu'ils étaient 36 en 2021.

47. Au vu du nombre total de contrats de clients industriels, on observe qu'entre 2008 et 2019 entre 12% et 19% des clients industriels changent au moins en partie de fournisseur au minimum une fois par an. En 2021, tout comme en 2020, ce pourcentage se montait à 22,4%, un record en la matière. En 2022, cela ne représente plus que 13,5%, un pourcentage qui correspond à celui en 2018.

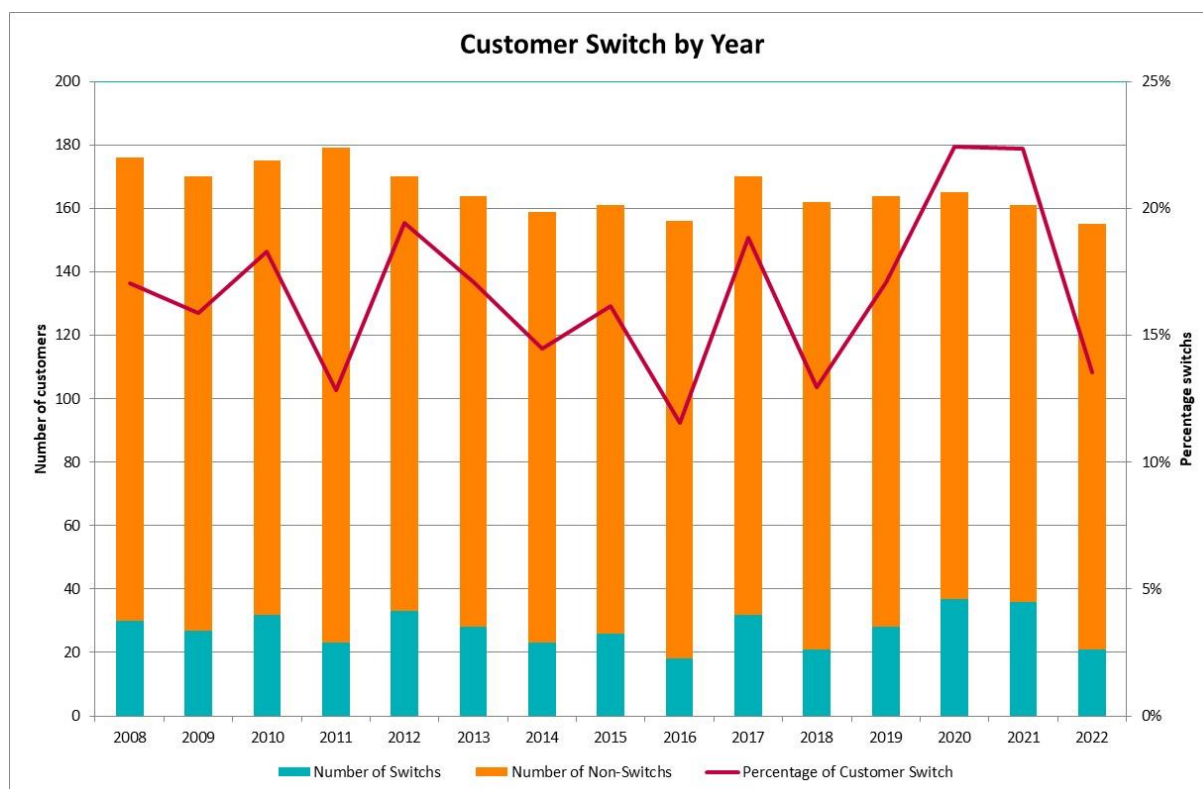


Figure 12 – Nombre de clients industriels ayant changé de fournisseur, par an, entre 2008 et 2022

<sup>10</sup> Un même client industriel peut conclure plusieurs contrats avec un ou plusieurs fournisseurs.

48. Si on examine ces changements de fournisseur en termes de volumes prélevés, on obtient des résultats tels qu'illustrés dans la Figure 13. Cependant, les volumes concernés par les changements de fournisseurs diminuent légèrement à 9,3 TWh en 2022 pour 9,7 TWh en 2021. Les volumes concernés par les changements de fournisseur varient entre 5,1 TWh en 2014 et 14,3 TWh en 2010. Rapportés aux volumes consommés par les clients industriels ces deux années, cela représente entre 12,5% et 31,2% de taux de switch. Pour 2022, les volumes ayant fait l'objet d'un changement de fournisseur représentent 23,8% des volumes prélevés par les grands clients industriels. Ce pourcentage en hausse en 2022 s'explique par le faible volume consommé par les grands clients industriels.

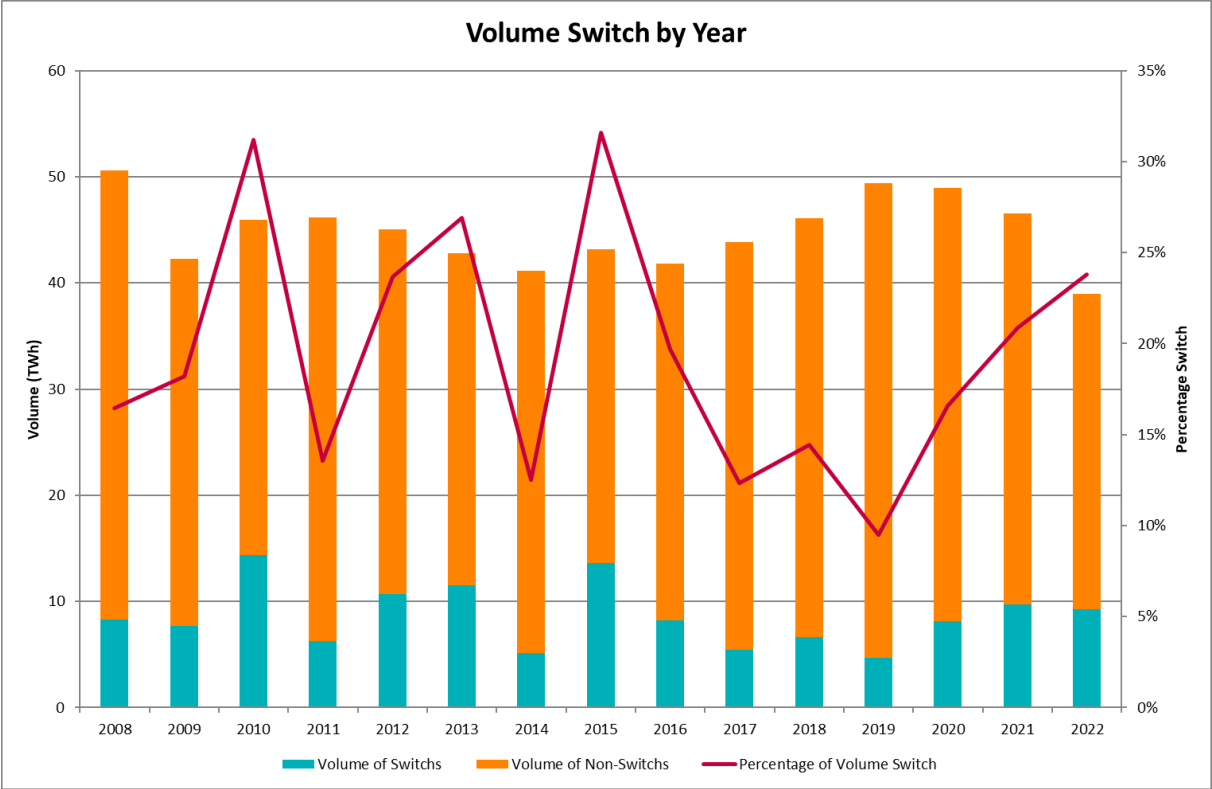


Figure 13 – Volumes des clients industriels ayant changé de fournisseur, par an, entre 2008 et 2022

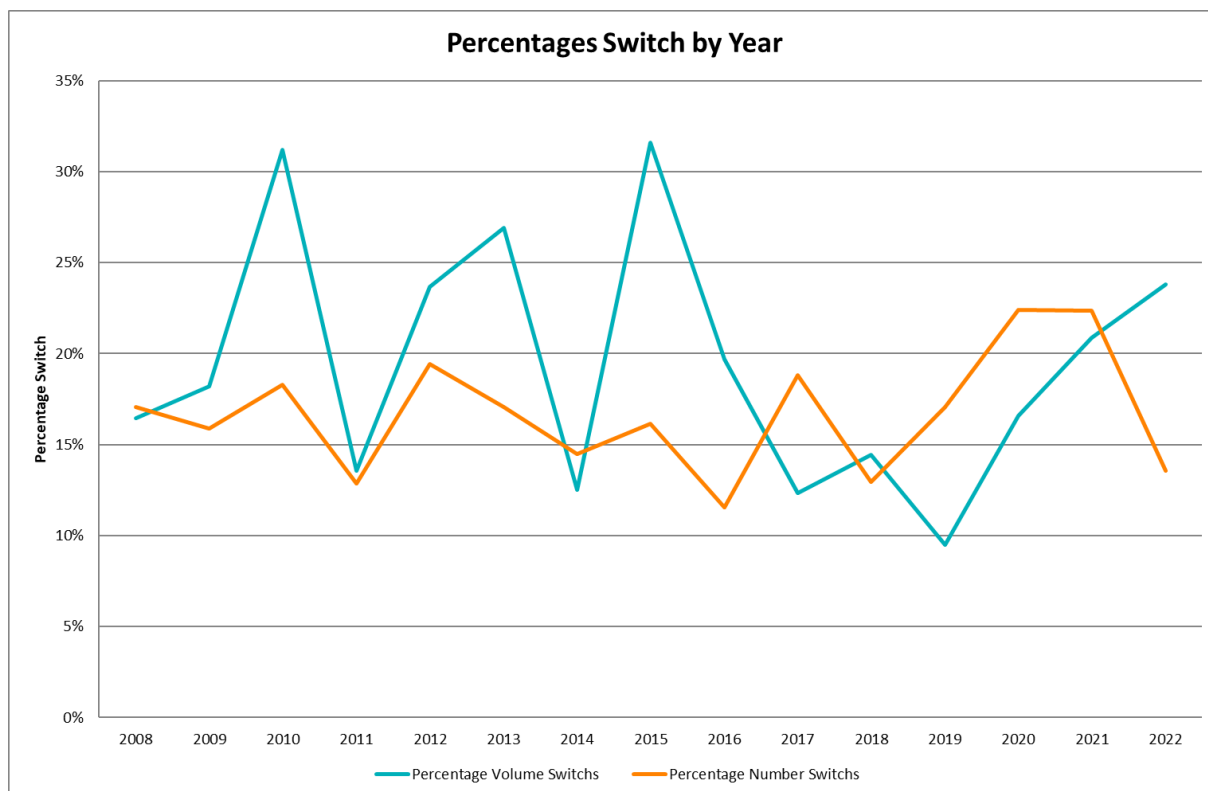


Figure 14 – Pourcentages de changement de fournisseur en nombre et en volume, par an, entre 2008 et 2022

49. La Figure 14 compare les pourcentages de changement de fournisseur année par année en nombre de clients d'une part et en volume transféré à un autre fournisseur d'autre part. On remarque que les profils ne sont pas identiques. Ce qui signifie qu'en 2010 par exemple les clients industriels qui ont changé de fournisseur (18,2 %) représentent 31,2 % des volumes. Lesdits clients industriels sont donc de plus gros consommateurs que ceux qui n'ont pas changé de fournisseur.

50. Cependant il est à noter qu'en 2022 le pourcentage de nombre de contrats de clients industriels qui ont changé de fournisseur a chuté à 13,6 %, le pourcentage en volumes concernés augmentant lui, passant de 20,9 % à 23,8 %.

51. Pour la CREG, le taux de switch observé indique que, sur la période étudiée, le marché des grands clients industriels continue à être très dynamique et concurrentiel. Toutefois, il convient de continuer à assurer le suivi de ce segment de marché.

## 5. CONCLUSION

52. Le présent document a pour but d'améliorer la transparence en matière de fourniture de gaz naturel aux grands clients industriels. Il devrait permettre à un client industriel de positionner son contrat de fourniture actuel par rapport au marché, par rapport à son profil de prélèvement et par rapport à son secteur d'activité.

53. Dans ce cadre, les contrats de fourniture de gaz naturel ainsi que le comportement de prélèvement de clients industriels ont été analysés. Pour cette analyse, chaque client industriel raccordé directement au réseau de transport de Fluxys Belgium est désigné comme un « client industriel », ce qui correspond à 24,2 % de la consommation des clients finals belges en 2022.

54. L'analyse des contrats de fourniture démontre qu'il s'agit surtout de contrats de courte durée (1, 2 ou 3 ans). Les contrats à prix variables sur base de cotations gazières représentent 86,8 % des clients. 13,2 % des clients disposent d'un contrat à prix fixe. La CREG constate une généralisation du recours aux cotations gazières.

55. Au cours d'une même année, des différences de prix de l'énergie sont observées entre clients industriels. En 2022, les prix contractuels se situent en moyenne à 80,2 EUR/MWh avec les extrêmes situés entre 14,5 EUR/MWh et 132,2 EUR/MWh.

56. On constate une corrélation entre l'évolution des prix sur les bourses du gaz et ceux facturés à la clientèle industrielle. La corrélation est particulièrement forte à partir de 2013, année à partir de laquelle les prix des contrats de vente à la clientèle industrielle deviennent majoritairement indexés sur base de cotations gazières. Avant cela, les cotations pétrolières étaient principalement utilisées pour déterminer ces prix. La corrélation est sensiblement moins forte pour les années 2020, 2021 et 2022 en raison de la forte fluctuation des cotations gazières.

57. La part de marché cumulée des trois plus grands fournisseurs de gaz naturel (Engie, Eni et Wingas) est de 64,4% en 2022 (62,7% en 2021).

58. Le volume total prélevé par les clients industriels a continuellement augmenté entre 2016 (41,8 TWh) et 2019 (49,4 TWh) mais 2020 marque un léger tassement des volumes prélevés à 49,0 TWh (-1%), tassement qui se poursuit en 2021 avec 46,6 TWh prélevés (-5%) et surtout en 2022 : -16,3 % (avec 38,9 TWh prélevés).

59. Enfin, au vu du nombre total de contrats de clients industriels, on observe qu'entre 2008 et 2019 entre 12% et 19% des clients industriels changent au moins en partie de fournisseur au minimum une fois par an. En 2021, tout comme en 2020, ce pourcentage se montait à 22,4%, un record en la matière. Cependant il est à noter qu'en 2022 le pourcentage de nombre de contrats de clients industriels qui ont changé de fournisseur a chuté à 13,6 %, le pourcentage en volumes concernés augmentant lui, passant de 20,9 % à 23,8 %.

60. En conclusion, le marché des clients industriels directement raccordés au réseau de Fluxys Belgium reste un marché dynamique où la concurrence est bien présente. Toutefois, suite à la hausse de l'indice HHI et la baisse des taux de switch en nombre (malgré la hausse de celui en volume), il convient de continuer à assurer le suivi de ce segment de marché.

////

Pour la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz :

Laurent JACQUET  
Directeur

Sigrid JOURDAIN  
Directeur

Koen LOCQUET  
Président du Comité de direction